



Notes pour un discours prononcé par  
Christa Dickenson, Directrice générale

**Assemblée virtuelle**  
**Fonds de soutien d'urgence administré par Téléfilm**  
**Canada en réponse à la COVID-19**

Le 15 mai 2020

(Priorité au discours prononcé)

Bonjour à tous et à toutes. Merci pour votre présence aujourd'hui. Tout d'abord, j'espère que vous et votre famille êtes en santé. Tout comme vous, je suis confinée à la maison. Avec l'équipe de Téléfilm, entièrement opérationnelle à distance, nous pouvons donc mettre toute notre énergie afin de soutenir l'industrie audiovisuelle. Je vous assure que nous comprenons bien l'impact que cette situation sans précédent a sur notre industrie et sur vos compagnies.

Il y a beaucoup à couvrir aujourd'hui concernant le Fonds de soutien d'urgence administré par Téléfilm Canada en réponse à la COVID-19. Je commence donc sans plus tarder à vous expliquer comment ces sommes seront allouées.

Comme vous le savez, 27 millions de dollars ont été attribués à Téléfilm, 88,8 millions au Fonds des médias du Canada (que Téléfilm administrera au nom du FMC), 55 millions au Conseil des Arts du Canada, ainsi que plusieurs autres aides via Patrimoine canadien.

Alors voici comment la portion concernant Téléfilm sera attribuée.

Tout d'abord, les principes directeurs sont uniformes et communs pour toutes les agences partenaires et sont basés sur les paramètres du gouvernement du Canada.

Le but et l'intention de ce financement ponctuel visent deux objectifs principaux : sécuriser les emplois et stabiliser le secteur. Cette aide est complémentaire aux autres mesures fédérales auxquelles les travailleurs et les entreprises du secteur ont déjà accès, sans duplication. Vous pouvez donc avoir accès à d'autres aides gouvernementales, comme la subvention salariale d'urgence, le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, ou d'autres, mais elles ne peuvent pas couvrir les mêmes frais. Ces fonds doivent aider à atténuer les impacts financiers directement liés à la COVID-19 et aider les entreprises à faire preuve de résilience. Ils ne pourront pas éliminer le fardeau financier auquel les entreprises sont confrontées.

Ces sommes sont non remboursables, mais imposables.

Le FMC et Téléfilm travaillent ensemble afin de décaisser ces fonds rapidement et efficacement, puisque de nombreux clients font affaire avec les deux organisations en même temps. Dans ce cas-ci, les clients ne peuvent accéder qu'aux fonds d'urgence d'une seule agence, nous devons donc nous assurer qu'il n'y a pas de chevauchement.

Pour être clair, ce n'est pas un processus sélectif. Les clients recevront cette aide d'urgence de la part de l'organisation qui, en moyenne, leur a versé le montant le plus important. Il en va de même concernant des chevauchements potentiels avec Patrimoine canadien ou le Conseil des Arts du Canada.

Environ 10 % des clients de Téléfilm reçoivent des fonds des deux organisations (j'entends par là Téléfilm et le FMC). Notre équipe dédiée examine déjà les données et sera prête à répondre aux questions des entreprises, dès

mercredi, afin de déterminer où vous pouvez postuler, si cela n'est pas déjà clair.

## **Admissibilité**

Sont admissibles, tous les clients audiovisuels canadiens (qui sont une société canadienne de production, une société de distribution, un exploitant commercial, un festival et une initiative) ayant reçu un financement direct de Téléfilm au cours des 3 derniers exercices. (C'est-à-dire, la période du premier avril 2017 au 31 mars 2020.)

L'aide d'urgence est allouée seulement à la maison-mère opérante de chaque groupe de compagnies en proportion à leur participation dans chaque projet financé au cours des 3 dernières années. Et je rappelle que l'aide sera versée par l'organisation qui leur a octroyé le plus de fonds pour cette période.

Ces entreprises sont admissibles « jusqu'à 25% » de la moyenne annuelle des 3 dernières années, en fonction des 3 paliers que je vais vous expliquer maintenant.

Vous additionnez les fonds reçus et admissibles des trois dernières années fiscales et vous divisez par trois pour connaître votre moyenne annuelle.

### **Premier palier :**

- Toutes les entreprises ayant reçu une somme annuelle moyenne allant jusqu'à 500 000 \$
- Sont admissibles à 25 % de cette moyenne
- Avec un minimum garanti de 5 000 \$
- Et un maximum de 125 000 \$

### **Second palier :**

- Toutes les entreprises ayant reçu une somme annuelle moyenne entre 500 000 \$ et 1 million \$
- Sont admissibles à 20 % de cette moyenne
- Avec un minimum garanti de 125 000 \$
- Et un maximum de 200 000 \$

### **Troisième palier :**

- Toutes les entreprises ayant reçu une somme annuelle moyenne supérieure à 1 million \$
- Sont admissibles à 15 % de cette moyenne
- Avec un minimum garanti de 200 000 \$

- Et un maximum de 400 000 \$

Il y a ensuite les montants forfaitaires. Ils sont de deux types.

### **A) Tournages interrompus**

On entend assigner immédiatement un montant forfaitaire aux projets financés par Téléfilm (exclusivement) qui ont été interrompus soit à l'étape du tournage ou de la postproduction.

Les projets interrompus en phase de préproduction ne sont pas considérés pour ce fonds d'urgence.

Pour être claire, ce montant forfaitaire aura un plafond et pourra être cumulé aux fonds des paliers 1 à 3. Toutefois, la somme de ces deux montants ne peut pas excéder le 25 % des sommes annuelles moyennes reçues, tel que requis par le gouvernement.

Nous communiquerons, de manière individuelle, avec les producteurs des 27 productions concernées pour discuter directement avec eux.

## **B) Communautés sous-représentées.**

Jusqu'à 15 % des 27 M\$ du Fonds d'urgence est consacré aux communautés sous-représentées: Régions, Autochtones, Femmes, Minorité de langue officielle, Minorité visible et autres communautés sous-représentées.

Les clients devront s'auto-identifier dans le formulaire. Ces montants seront distribués dans un second temps, lorsque la période d'application initiale sera terminée, une fois que nous aurons évalué l'ensemble des demandes.

Aussi, un rappel que toutes ces sommes sont non remboursables, mais imposables.

### **Échéancier**

- Les lignes directrices et l'attestation sont présentement disponibles sur notre site Web.
- Dès le **mercredi 20 mai**, Dialogue sera ouvert pour **3 semaines. Il fermera le 12 juin à 20 h 00.**

La fenêtre d'opportunité pour déposer une demande est limitée, afin de garantir aux clients un accès rapide à l'argent et de perturber le moins possible les programmes réguliers.

Important à noter : Aucune documentation supplémentaire n'est requise. C'est un processus très simplifié. Pour répondre aux exigences du gouvernement, Téléfilm procédera à des audits ponctuels afin de s'assurer que les fonds ont été utilisés correctement.

Nous vous laissons donc quelques jours pour regarder le tout de votre côté, ce qui nous permettra de peaufiner le processus sur Dialogue, de former notre équipe dédiée afin de répondre à vos questions et de débiter le traitement des demandes dès son ouverture mercredi.

### **Attestation**

Les éléments d'attestation incluent, par exemple (sans s'y limiter) :

- Aucune autre demande semblable à un autre organisme de financement fédéral (comme à PCH, FMC, Conseil des Arts du Canada).
- L'entreprise n'est pas insolvable ou en faillite.

- La société est active dans le secteur audiovisuel et entend le rester.
- Les fonds seront utilisés pour la continuité des activités et pour soutenir les travailleurs tels que les travailleurs indépendants, les artistes et les créateurs ... Je souligne que la cascade de ces fonds vers les travailleurs est très importante pour le gouvernement et que cela se fasse en harmonie avec les autres fonds gouvernementaux.
- Téléfilm a le droit de procéder à des audits au besoin.

### **Conclusion / Relations d'affaires**

- Ce n'est pas un programme régulier. C'est une aide immédiate d'urgence avec un processus qui se veut le plus simple possible.
- Une équipe spécifique est formée de membres du personnel et s'occupe de l'administration du fonds.
- Si vous avez un projet actif avec Téléfilm, votre coordonnateur ou analyste demeurera votre point de contact, mais dirigera les questions en lien avec le Fonds de soutien d'urgence à l'équipe dédiée.
- Les paramètres qui ont été prédéterminés par le gouvernement guident le processus d'attestation et ne doivent pas être interprétés.

- Il est vital pour nos clients que nous décaissions ce financement rapidement. Comme toujours, Téléfilm travaillera en partenariat avec l'industrie.

C'est une bonne nouvelle pour notre industrie et cela nous permettra de nous concentrer sur les prochaines étapes : comment mieux soutenir nos clients en ces temps sans précédent et lorsque notre industrie va redémarrer.

Enfin, je suis très fière du travail colossal accompli par les employés de Téléfilm afin de rendre ce Fonds opérationnel rapidement. Des employés restent concentrés sur les programmes actuels tandis que d'autres ont été réaffectés d'urgence à ce Fonds permettant ainsi à Téléfilm de poursuivre ses activités habituelles et d'octroyer les fonds rapidement à ceux qui y sont éligibles.

Nous allons maintenant répondre à vos questions. Merci à tous.